

La ville de Pontault-Combault propose plusieurs solutions de prise en charge périscolaire dès le 1^{er} jour de scolarisation. Encadrés par des animateurs qualifiés, ces accueils proposent des activités pédagogiques adaptées et pensées pour répondre aux besoins des enfants.

FOCUS / LES ANIMATEURS DE LA VILLE DE PONTAULT-COMBAULT

La municipalité s'attache à employer des agents compétents et qui portent les valeurs de la ville en matière d'éducation et d'enfance. Les équipes périscolaires sont formées et mettent en œuvre des projets pédagogiques spécifiques aux besoins des enfants qu'elles accueillent. Les animateurs de la commune sont majoritairement diplômés du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ou sont en cours de formation (la ville organisant des sessions de formation menées par le service Jeunesse).

4 temps d'accueil sont mis en place par la municipalité :

- **l'accueil du matin :**

De 7h à 8h20, un petit déjeuner est proposé aux enfants qui le souhaitent, l'équipe d'animation propose des animations variées telles que : des activités manuelles, des jeux, des chants, des contes...

- **la pause méridienne :**

De 11h30 à 13h25, les enfants se restaurent et peuvent participer à des animations ou jouer en autonomie.

Le repas est composé de 4 composantes. Les menus sont validés par une commission dans laquelle siègent les différents professionnels encadrant la pause méridienne et des représentants de parents d'élèves.

Les petits déjeunent au premier service, puis après un temps calme, sont conduits à la sieste. Les moyens et grands sont répartis entre premier et second service et jouent à l'intérieur ou à l'extérieur avant et après le repas, pour se détendre avant de reprendre leur temps scolaire.

- **l'accueil du soir :**

De 16h30 à 19h, un goûter est proposé aux enfants, et les encadrants mettent en place leurs animations en assurant un départ échelonné des enfants.

- **le mercredi :**

Plusieurs possibilités sont offertes aux familles.

⇒ Le matin seul (accueil de 7h à 9h puis départ entre 11h30 et 12h)

⇒ Le matin + repas (accueil de 7h à 9h puis départ à 13h30)

⇒ L'après-midi seul (accueil vers 13h30 puis départ entre 16h30 et 19h)

⇒ La journée complète (accueil de 7h à 9h puis départ entre 16h30 et 19h)

Lors de ces journées, des animations, des projets et des sorties sont proposés aux enfants selon un programme spécifique construit par l'équipe d'animation.

FOCUS / INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Pour les accueils du matin, du midi, du soir et du mercredi, vous pouvez inscrire ou désinscrire votre enfant j

avant la date souhaitée, par inscription papier à l'accueil du pôle accueil familles ou via le portail famille de la ville. Le portail famille de la ville est accessible grâce à un identifiant et un mot de passe délivrés à chaque famille le jour de l'inscription. Il permet d'effectuer des règlements sécurisés et d'effectuer des réservations (ou les annuler) pour chaque activité intra et/ou extrascolaire (accueils de loisirs, restauration, vacances, études,).

LES VACANCES

L'inscription est possible en journées complètes uniquement. Durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont regroupés par secteurs. Les équipes d'animations se regroupent pour assurer la présence d'animateurs référents des différents secteurs dont sont issus les enfants.

FOCUS / INSCRIPTIONS

Pour les vacances scolaires, l'inscription est possible sur le portail famille ou sur des feuilles d'inscriptions par secteur mises à disposition dans les écoles, les accueils de loisirs et la régie centralisée, avec une date butoir à respecter. À cette date, votre enfant est mis sur liste d'attente et la possibilité de le déposer au centre ne peut pas être assurée.

A noter : Un accueil estival dédié aux petits qui seront scolarisés en septembre est organisé chaque année en juillet et août dans une structure dédiée, avec des animateurs qualifiés et des professionnels de la petite enfance, pour préparer les enfants à leur future scolarisation et aux activités de loisirs qui y sont liées.

TARIFICATION :

Le Quotient Familial

Les agents du pôle accueil familles vous permettent de calculer votre quotient familial chaque année. Il permet d'établir un tarif tenant compte de vos revenus et de votre situation familiale pour les prestations rendues par la collectivité, au vu des documents justificatifs que vous présenterez, tout en sachant que même le tarif le plus élevé est inférieur au coût de la prestation.

Les documents à fournir :

- votre livret de famille
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- en cas d'hébergement = attestation sur l'honneur et justificatif de domicile de l'hébergeur
- l'avis d'imposition de l'année en cours pour votre foyer
- les 3 derniers bulletins de salaire des personnes vivant dans le foyer (ou notification de l'ASSEDIC ou indemnités journalières de la CPAM)
- un justificatif de ressources complémentaires
- votre numéro d'allocataire CAF ainsi qu'un justificatif détaillé des prestations familiales
- en cas de divorce = la partie concernant l'autorité parentale, la garde et la pension dans le jugement
- un certificat de scolarité pour les enfants majeurs

Le quotient familial est calculé du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante. Vous pouvez déposer votre dossier au service par mail (qf.regie@pontault-combault.fr [1]), par courrier ou directement dans la boîte prévue à cet effet dans les locaux de la régie. Si votre situation est complexe, vous pouvez prendre rendez-vous pour constituer votre dossier avec un agent du service.

Paiements

La ville offre de nombreux moyens de paiement possibles :

- en espèces pour les sommes de moins de 300€

- par carte bancaire
- par Chèques Emploi Service Universels (CESU) pour les activités éligibles (accueils de loisirs, prestations de petite enfance, vacances, études)
- par chèques
- par le portail familles

- par prélèvement automatique

POUR SE RENSEIGNER

Service régie centralisée

107, avenue de la République – 77340 Pontault-Combault

01 70 05 45 15

LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) :

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique, d'allergies et/ou nécessite un aménagement des conditions d'accueil lié à des raisons médicales, et qu'il fréquente les structure petites enfance de la ville ou les accueils périscolaires, vous devrez constituer remplir un projet d'accueil individualisé auprès du Dr Dominique NOROY, médecin de la direction de l'éducation, de l'enfance et des familles. Ce document permettra aux professionnels qui seront amenés à s'occuper de votre enfant, d'être au courant de sa condition de santé et pourront appliquer les instructions en cas de problème quelconque. Vous devrez, le cas échéant, fournir les médicaments liés à ce PAI en autant d'exemplaires que votre enfant fréquente de types d'accueils (école, cantine, centre, etc.), ainsi que le panier repas de votre enfant si ce dernier est nécessaire.

POUR SE RENSEIGNER

Dr Dominique NOROY

Médecin de la direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Familles

dnoroy@pontault-combault.fr [2]

01 70 05 47 93

URL de la source (modifié le 31/03/2023 - 15:02): <https://www.pontault-combault.fr/3-6-ans/laccueil-periscolaire-et-les-vacances>

Liens

[1] <mailto:qf.r%C3%A9gie@pontault-combault.fr>

[2] <mailto:dnoroy@pontault-combault.fr>